

Employer une personne handicapée dans sa PME

4

minutes. A peine le temps d'écouter trois ou quatre brèves du flash info à la radio, en attendant que le feu passe au vert. Sur son site internet, Info Handicap propose un film présentant le programme insertH, lancé par Pro Infirmis Vaud avec la collaboration du Centre patronal, de la Société industrielle et commerciale et du Département de la santé et de l'action sociale. Cette démarche, initiée en 2007 sous la forme de projet, va en effet être pérennisée. Elle permet à des personnes bénéficiant d'une rente entière d'assurance-invalidité, en raison de déficiences mentales ou physiques, d'être insérées dans

une entreprise. Depuis sa création, insertH a fait ses preuves, indique Pro Infirmis Vaud dans un communiqué diffusé jeudi, parvenant à créer l'adhésion aussi bien des personnes en situation de handicap que des employeurs. Le projet d'insertion se construit par étapes. En commençant par un bilan complet des compétences du candidat, la recherche d'un employeur intéressé, puis un stage d'essai. Si l'expérience donne satisfaction de part et d'autre, un contrat de travail est conclu, et l'employé touche une petite indemnisation en complément de sa rente AI. Une quinzaine de placements effectifs ont déjà été effectués depuis 2007, sous la houlette d'une équipe de soutien à l'insertion. **K.G.**

infos et film: www.insertH.ch